



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-039-2023-05

PUBLIÉ LE 24 MAI 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes**

IDF-2023-05-23-00004 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (2 pages)

Page 3

IDF-2023-05-23-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2023-05-23-00004

Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005  
du 22 décembre 2017 portant composition  
nominative du Conseil économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France

**ARRÊTÉ**  
**modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017**  
**portant composition nominative du Conseil économique, social**  
**et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,**  
**Préfet de Paris,**  
**Officier de la Légion d'honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-11-05-00001 du 05 novembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu les courriers de Madame Valérie LESAGE, Secrétaire générale de la CGT d'Ile-de-France, en date du 10 mai 2023, faisant part de la désignation de Mme Myriam ARMENGAUD et Mme Isabelle QUINCE en remplacement de Mme Cécile MARCHAND et M. Thierry BENEFICE au sein du deuxième collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

II – Deuxième collège : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

Il est constaté les désignations par l'Union régionale de la CGT Ile-de-France de :

-**Mme Myriam ARMENGAUD**, en remplacement de Mme Cécile MARCHAND.

-**Mme Isabelle QUINCE**, en remplacement de M. Thierry BENEFICE.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du II de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 23 mai 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2023-05-23-00003

Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005  
du 22 décembre 2017 portant composition  
nominative du Conseil économique, social et  
environnemental d'Ile-de-France

**ARRÊTÉ**  
**modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017**  
**portant composition nominative du Conseil économique, social**  
**et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,**  
**Préfet de Paris,**  
**Officier de la Légion d'honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de Madame Eve VERDOT en date du 24 février 2023, faisant état de sa démission, sans désignation d'un successeur, au sein du troisième collège du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

III – Troisième collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées

choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable

Il est constaté :

- La vacance du siège de Madame Eve VERDOT en tant que personnalité qualifiée à compter du 24 février 2023.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 23 mai 2023

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME